

Communiqué

La Tunisie sur la voie de l'abolition de la peine de mort

Le gouvernement a également annoncé la ratification de conventions internationales majeures

La FIDH prend acte avec satisfaction de la décision du gouvernement tunisien d'engager la Tunisie sur la voie de l'abolition de la peine de mort, de la justice pénale internationale et de la lutte contre les disparitions forcées.

Le Conseil des Ministres du gouvernement de transition a annoncé, le 1 février 2011 au soir, que la Tunisie allait ratifier le statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale, la convention internationale contre les disparitions forcées ainsi que les deux protocoles facultatifs additionnels au pacte internationale sur les droits civils et politiques. Le deuxième protocole concerne l'abolition de la peine de mort. Il a également annoncé la mise à l'étude de la levée des réserves de la Tunisie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention CEDAW).

Avec ces décisions si longtemps attendues, la Tunisie se rapproche des normes universelles des droits humains les plus contemporaines. « ***C'est une première dans la région et cela doit être souligné*** », a relevé Khadija Chérif, secrétaire générale de la FIDH. « *Mais nous attendons la levée des réserves à la CEDAW avec impatience. Comme nous espérons que ces ratifications permettront à la Tunisie de progresser pour la garantie concrète des droits humains de chacune et de chacun* », a-t-elle conclu.

Contact presse :
Arthur Manet :+ 33 6 72 28 42 94